

APPEL A CANDIDATURE pour une convention d'occupation temporaire d'un local pour une activité de snack-bar (Article L.2122-1-1 du CGPPP)

Collectivité délégante :

Commune de Mittersheim  
Camping Résidentiel du Lac Vert  
1 rue des Messieurs  
57930 MITTERSHEIM  
Tel : 03.87.07.67.04

Mail : [mittersheim@orange.fr](mailto:mittersheim@orange.fr)

Objet de la consultation

Définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à une activité de snack-bar au sein de la Base de Loisirs du Lac Vert, dans les locaux situés au « rue de la Plage » section 19 parcelle 136, 57930 MITTERSHEIM (clientèle intérieure et extérieure de la base de loisirs) pour la période du 1er avril au 30 septembre

- activité de restauration et vente de boisson
  - offre de restauration rapide, originale, soignée et de qualité, avec offre menu enfant
  - vente de boisson chaude et froide (pas de licence mise à disposition)
  - vente sur place 25 personnes à l'intérieur et 58 personnes en terrasse
  - local totalement installé (matériel de cuisine, mobilier de salle et de la terrasse)
- Loyer de 1500 ht € mensuel, charges (eau et électricité) en sus.

Convention conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public.

Le choix de l'occupant sera effectué librement par la commune, s'agissant d'une occupation temporaire du domaine public.

Dépôt des candidatures et des offres : par courrier ou courriel à l'adresse de la mairie ci-dessus.

Justificatifs demandés

- Lettre de candidature avec présentation du projet, tarifs, horaires d'ouvertures, personnel...
- Attestations fiscales et sociales, attestations d'assurance, extrait Kbis
- Nature juridique de l'entreprise, montant du capital, chiffres d'affaires et bilan des 3 dernières années.
- Références dans la gestion de service similaire à celui proposé avec mention du type de contrat ainsi que le détail de ces expériences

Critères de sélection des candidats

- Fournisseur alimentaire et qualité des produits
- Expérience dans le service proposé
- Examen des garanties professionnelles et financières
- Pertinence du projet (type de restauration, carte et prix, etc..)
- Obligation d'ouverture les week-ends et jours fériés
- Obligation d'ouverture 4 jours sur 7 minimum du 01/09 au 30/09
- Obligation d'ouverture 6 jours sur 7 minimum du 01/06 au 31/08
- Carte bleue obligatoire
- Diversité de l'offre restauration (au minima : 4 entrées, 4 plats, 4 desserts disponible toute la saison)

Date limite de réception des candidatures

30 janvier 2023 12 h00

(En cas de réponses papiers, Les plis doivent être cachetés avec la mention « Ne pas ouvrir AOT snack-bar base de loisirs »)

**Date d'envoi à la publication :** Mercredi 23 novembre 2022